

Image not found or type unknown



Factures impayées..... SOS

Par **CMR**, le **05/01/2011 à 19:23**

Bonjour,

Gérant d'une sarl, je suis confronté à des difficultés de règlement de mes factures. En effet, spécialisé dans la vente et la location de matériel médical, pratiquant le tiers payant, je rencontre des problèmes avec la Sécurité Sociale, les Mutuelles et les clients pour le recouvrement de leurs créances.

Quels sont les recours possibles ?

Par avance, merci !!!!!!!

Par **mimi493**, le **05/01/2011 à 19:46**

ça fait partie du métier. Voyez avec un gestionnaire ou un comptable pour qu'il vous apprenne à gérer une entreprise.

Par **CMR**, le **06/01/2011 à 12:34**

sans commentaire.....

Par **mimi493**, le **07/01/2011 à 00:29**

Effectivement, sans commentaire.

C'est à cause de ça qu'il y a tant de boîtes qui font faillite, parce qu'être à son compte ne s'improvise pas. Il faut avoir des notions de compta, de gestion, de droit. Si on en a pas, on prend des professionnels pour ça (et on les paye), parce que sinon, un jour, à force d'avoir des impayés ou ne pas payer ce qu'il faut au fisc ou à l'URSSAF par simple ignorance, on se retrouve en cessation de paiement (déjà que ça arrive quand on fait ce qu'il faut, alors imaginez)

Il existe des aides, des formations en CCI

Ce que vous devez faire dépend aussi de la forme de vos contrats/conventions et faire payer la sécu, ça c'est un vrai métier en lui-même (tous les professionnels de santé pratiquant l'avance totale de grosses sommes comme pour le matériel médical, le savent. Certains ont une personne à plein temps ne s'occupant que de ça)

Par **CMR**, le **07/01/2011 à 12:25**

pour information je gère la société depuis 1999 date de création de l'entreprise et j'ai un comptable pour s'occuper de tout ce que je ne connais pasnormalement
Sauf que dans le cadre de mes impayés nous nous en sommes rendu compte dernièrement et que le problème est que tout le monde se renvoie la balle

Par **Tranber10**, le **11/01/2011 à 18:15**

Bonjour,

Ne vous laissez pas faire. Vous subirez d'autant plus des retards de paiement et impayés si vous êtes laxistes dans votre recouvrement, quelque soit la typologie de vos clients.

Allez sur <http://www.etrepaye.fr> vous trouverez tous les outils pour être payé par vos clients.

cordialement,
Bertrand